

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-160

SGI / SCD

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, articles 10-1° et 10-2°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade visé,

Considérant que le nombre de fonctionnaires proposés par les autorités territoriales affiliées au CIG est inférieur au nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, session 2025, les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne (LDG-PI) arrêtées le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022 par le Président du centre de gestion n'ont pas trouvé à s'appliquer. L'ensemble des fonctionnaires proposés remplissant toutes les conditions réglementaires prévues par le statut particulier ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant le fait que les deux cent trente-deux (232) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions précitées, à cent seize (116) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de Ingénieur au titre de la promotion interne Après examen professionnel (33), et pour l'accès au grade de Ingénieur au titre de la promotion interne Au choix (83)

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des cent seize (116) emplois pouvant être ouverts, a considéré que trente-trois (33) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au titre de la promotion interne Après examen professionnel au grade d'Ingénieur relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Considérant l'examen effectué le 01/07/2025 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- L'ensemble des autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 01/07/2025

 Le Président

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site internet
du CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 02/07/2025.....au .02/09/2025....

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n° 2025-160 du 01/07/2025 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne Après examen professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

Nom – Prénom	Collectivité ou établissement public
ADMI Hassna	Syndicat des eaux d'Ile-de-France
ALEXANDRE Stéphanie	Pantin
BENSALEM Chafik	Département de Seine-Saint-Denis
BENTOT Salome	Bagneux
BOGUET-HENARD Stéphane	Marolles-en-Brie
BONFILS Basile	Boulogne-Billancourt
BRAYER Jérôme	EPTB Seine grands lacs
BUISSON Benoit	Département du Val-de-Marne
CAILLON Sylvain	Département de Seine-Saint-Denis
DAUBAS Sebastien	Bobigny
DELZENNE Karine	Plaine Commune (T6)
DUCHAMP Corinne	Paris-Est-Marne et Bois (T10)
HADDADI Lamia	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
HAMON Marc	SIAAP
HOUAOUSSA Jim	Villeneuve-Saint-Georges
HUGEL Cécile	SIAAP
L'HERMITTE Florence	Gournay-sur-Marne
LE BONNIEC Annaig	Montreuil
LE DEM Olivia	Rosny-sous-Bois
LEBEAU Sylvain	Département des Hauts-de-Seine
LIGNON Fabien	SIAAP
LOUISE Jean Noel	Bobigny
MAUGIS Sébastien	SIAAP
MONIN Sacha	Département du Val-de-Marne
MOUHAMAD CALIK Billale	SIAAP
NOCEIR Nadia	Vitry-sur-Seine
OUAHRANI Jugurtha	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
RAYNAL Tonia	Département du Val-de-Marne
RIBAUT Christelle	Le Perreux-sur-Marne
RIVIERE Emmanuel	Rosny-sous-Bois
SIMONET Pascale	Département du Val-de-Marne
TANGRE Lorik	Orly
TONNERRE Florence	SIAAP

La présente liste est arrêtée à trente trois (33) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 01/07/2025

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Publication sous forme électronique sur le site
internet du CIG de la Petite Couronne
www.cig929394.fr

Du 02/07/2025.....au 02/09/2025.....